

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01294

Numéro SIREN : 527 874 952

Nom ou dénomination : EUREX AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2019 sous le numéro de dépôt A2019/001969

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE

Dénomination : EUREX AUDIT
Adresse : rue du Pre Chapelon 42270 Saint-priest-en-jarez -
FRANCE-

n° de gestion : 2010B01294
n° d'identification : 527 874 952

n° de dépôt : A2019/001969
Date du dépôt : 07/03/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 28/01/2019



690847

EUREX AUDIT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Rue du Pré Chapelon
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
527874952 RCS Saint Etienne

SAINT ETIENNE
N° registre : 3010 B 4294
le : 07 MAR. 2019
N° dépôt : 1959
Visa du greffier : [signature]

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit janvier,
A 10 heures,

La société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE, Société par actions simplifiée au capital de 225 650 euros, sise Rue du Pré Chapelon, 42270 Saint-Priest-en-Jarez, RCS Saint Etienne 305 177 578, associée unique, représentée par son Président Monsieur François GRILLET également Président d'EUREX AUDIT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société Monsieur François GRILLET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais légaux.

L'associée unique, a pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2018 et quitus,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;
- Démission d'un membre du Conseil de Direction.

(EXTRAIT)

CINQUIEME DECISION

L'associée unique, prend acte de la démission de Monsieur Patrick RULLIERE de son mandat de membre du Conseil de Direction à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et l'associée unique.